



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION

01 avril 2026

AFFICHEE LE :

01 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 33

Votants : 33

L'an deux mil vingt six, le 7 avril à 20 H 00, le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET.

DATE DE TRANSMISSION
AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

9 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS

8 avril 2026

ABSENTS :

PROCURATIONS :

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Communications du Maire : Nous allons rentrer dans la période de construction du budget de la ville. Ce soir, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante qui va se poursuivre dans les semaines qui viennent avec le vote du budget. Nous devons faire cette année cet exercice de façon tout à fait particulière dans un contexte assez difficile. Il l'est depuis quelques années déjà, mais cette année est encore plus particulière. D'abord parce que nous sommes en début de mandat avec de nouveaux élus. Nous devons tous collectivement et je pense bien évidemment, notamment aux nouveaux qui sont nombreux, à nous acculturer à cette méthode, à cette mécanique qui est longue, qui nécessite un travail important avec l'ensemble des directions, avec l'ensemble des sujets, des projets que nous portons.

Nous ne pouvons pas cette année nous adosser à une programmation pluriannuelle d'investissement évidemment puisqu'elle court sur un mandat et s'est donc achevée lors du budget 2025. Nous aurons l'année 2026 pour construire cette programmation et puis ce sera l'année prochaine en 2027 que nous pourrons, lors du débat d'orientation budgétaire, avoir aussi un débat sur la programmation pluriannuelle d'investissement. Nous sommes actuellement en phase de finalisation de l'ancienne TPI et d'ouverture des discussions pour les six ans à venir.

Le contexte international particulier aura nécessairement un impact aussi sur notre collectivité comme malheureusement sur l'ensemble de nos concitoyens. Nous devons de ce point de vue faire preuve d'une grande prudence dans la construction budgétaire puisque nous ne savons pas, notamment sur un certain nombre de fluides, comment les choses vont tourner. Un contexte national aussi particulier puisque comme chaque année depuis quelques années, mais davantage encore les dernières années, nous sommes soumis à des décisions qui ne nous appartiennent pas qui sont votées au niveau national. Chaque projet de loi de finances porte des décisions, des dispositions qui nous impactent budgétairement de façon très forte. Et donc là encore, nous avons une contrainte qui pèse lourdement sur nos finances que nous devons intégrer. Nous le verrons tout à l'heure lors de la présentation. L'augmentation des cotisations CNRACL est un exemple.

Il y a aussi de bonnes nouvelles. Il y a la suspension du fameux DILICO qui était un prélèvement opéré sur les collectivités pour accompagner l'État dans la résorption de sa dette. Mais après quelques inquiétudes sur le report à cette année du DILICO de l'année dernière, voire même une augmentation conséquente de ces sommes, celui payé l'année dernière sera remboursé en trois ans.

Il nous faut regarder les choses aussi eu égard au résultat de l'exercice de l'année dernière. Nous avons eu un résultat qui a été très fortement dégradé, non pas de notre fait et de notre gestion, mais du fait d'un certain nombre de recettes attendues de la part de l'État. Je pense à la taxe d'aménagement pour des sommes très conséquentes, plusieurs centaines de milliers d'euros qui n'ont pas été perçus. Cela nous a mis dans une difficulté en fin d'exercice puisque des sommes qui avaient été inscrites au budget 2025 n'ont pas été perçues au cours de l'année. Cela provoque un déficit sur la section d'investissement que nous devons résorber en transférant des sommes du fonctionnement, et qui pèse par conséquent sur le début de l'exercice 2026.

J'en appelle solennellement aux services de l'État pour que cette année, nous puissions enfin percevoir les recettes de 2024 qui nous sont dues. 550 000 euros étaient attendus. Nous avons perçu 12 000 euros. Ce sont des écarts considérables pour l'ensemble des services et je pense aux services financiers. Cela nous met dans une tension et une inquiétude extrêmement fortes parce que ce sont des sommes importantes qui comptaient et qui équilibraient le budget 2025. Elles n'ont pas été perçues. J'ai oralement eu la garantie, mais rien d'écrit du trésorier-payeur qui indique qu'il met ses équipes en ordre de marche pour que le retard de 2025 soit rattrapé en 2026. J'ose espérer que les sommes dues en 2026 ne seront pas perçues en 2027. Il faut que cette année nous percevions 2025 et 2026. C'est extrêmement important. Nous comptons sur ces sommes. Nous n'avons pas inscrit dans le débat d'orientation budgétaire et nous n'inscrirons pas au budget l'ensemble de ce que nous devrions percevoir parce que nous sommes dans l'incertitude, mais cela tend énormément notre budget et notamment en investissement. J'ajoute que ce décalage poserait un problème d'autant plus important cette année parce que nous avons convenu avec les maires de Caen la mer que cette taxe serait perçue à 75 % par les villes et 25 % par la communauté urbaine. Nous ne devons percevoir que 25 % et la communauté urbaine 75 % déjà en 2026. Nous avons décalé d'un an parce que n'ayant pas eu les sommes, nous perdions beaucoup d'argent. Si nous ne les recevons pas cette année, nous aurons la même difficulté, voire la même décalage.

Notre budget n'est pas simple, le contexte est difficile, mais il faut que l'État perçoive, prélève et nous redonne les recettes auxquelles nous avons droit et sur lesquelles nous comptons pour faire fonctionner la collectivité. Voilà ce que je pouvais dire pour introduire et fixer le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, mais qui est aussi le cadre préalable à la construction de notre budget dans les semaines qui viennent.

ORDRE DU JOUR

FINANCES, MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

DELIBERATION N° DELIB-2026-026 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu, chaque année, dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif lorsqu'une collectivité a adopté la maquette budgétaire M57.

Le débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité, notamment sur les points suivants :

- Le contexte économique et financier,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité, l'évolution des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- Les informations relatives à la structure et l'encours de la dette,
- Les informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel,
- Les orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront détaillées dans le Budget Primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 fait l'objet d'un support distinct qui figure en pièce jointe.

Par conséquent,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la présentation du Rapport des orientations budgétaires 2026,

Après consultation des conseillers municipaux réunis le 31 mars 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2026, sur la base du rapport de présentation ci-joint et de son annexe.

ANNEXE(S) :

Annexe Rapport DOB 2026_TABLEAU DES EMPLOIS.pdf, Orientations budgétaires 2026_VF.pdf

M. Xavier ONRAED. - Merci madame la maire, mesdames et messieurs les élus. C'est un exercice nouveau en ce qui me concerne. Pour ceux qui siégeaient déjà lors de la précédente mandature et pour ceux qui nous écoutent au travers des réseaux sociaux, c'est un exercice qu'ils connaissent déjà. C'est un bel exercice de transparence sur les comptes de la ville dans une période assez bousculée. Elle est bousculée chaque heure et chaque heure nous impacte dans notre vie quotidienne. Je pense que tous ceux qui sont ici s'en rendent compte. Je pense aussi qu'il y a des lieux, des institutions qui restent solides. La collectivité dans laquelle nous sommes élus les uns et les autres collectivement est un de ces lieux (je pense que l'opposition sera d'accord avec nous) un lieu où l'on peut encore compter sur l'engagement à la fois des personnes investies dans le domaine public, dans la fonction publique territoriale et également les élus.

Ce budget permet de « traduire » l'exercice précédent, le travail qui a été réalisé avec des difficultés et madame la maire vient de rappeler à l'instant, que nous ne pouvons pas maîtriser toujours, en tout cas nous ne pouvons pas les anticiper puisque l'État ne joue pas toujours son rôle.

L'exercice que je vous propose n'est pas une lecture exhaustive du document qui vous a été diffusé, communiqué, mais simplement quelques éléments saillants qui permettent ensuite peut-être d'engager un débat fécond entre les différents élus.

Les éléments de contexte. L'exercice obligé est de passer par un entonnoir, de la situation internationale à nationale pour arriver au stade de notre collectivité et je perçois que le rédacteur de cette note est déjà dépassé non pas dans son style, mais dans son actualité puisque depuis il s'est passé encore des tensions au niveau international. Nous avons effectivement des incertitudes sur le développement de l'économie mondiale, la régression en tout cas l'atonie de l'économie de la croissance entraîne moins de recettes pour le budget et moins de recettes également pour un budget communal. Vous lirez effectivement que la croissance en France est quand même assez modeste. Nous sommes loin de l'Espagne alors que nous sommes des voisins. Mais c'est ainsi et nous devons faire avec à la fois la volonté des pouvoirs publics de réduire le déficit de manière assez drastique et également d'essayer de relancer une économie qui tient la promesse de rentrée fiscale pour le futur.

Je passe très rapidement sur les perspectives au niveau international. Vous les lirez dans la note. Je ne fais pas de commentaires sur la situation mondiale. Sur le plan interne, la France connaît un déficit budgétaire abyssal que l'on peine à résorber. Nous peinons surtout à trouver une concorde nationale pour le résorber.

Enfin, un budget qui a été très long à voter au niveau national, ce qui a tout décalé dans le temps. Nous le ressentons également dans les dotations financières, au-delà même de l'événement que relatait madame la maire à l'instant.

Dans l'organisation interne française, deux lois de finances sont votées théoriquement en tout début d'année. Il y a la loi de financement de la Sécurité sociale qui a un léger impact sur notre collectivité parce qu'elle concerne les agents publics. L'un des événements majeurs de cette loi a été la suspension de la réforme des retraites jusqu'en 2028. Qui dit réforme des retraites, dit effectivement un impact pour les agents publics qui travaillent au sein de la collectivité. La loi de financement sur la Sécurité sociale a innové sur la création d'un congé de naissance beaucoup plus important parce qu'il faut relancer la dynamique des naissances en France. Enfin, les bonifications par trimestre par enfant depuis 2024 pour les femmes fonctionnaires ayant accouché postérieurement à leur recrutement, représentent également une donnée importante qui va forcément avoir une incidence, certes pas essentielle, sur nos finances. En ce qui concerne la plus importante, c'est la loi de finances proprement dite qui a un impact sur le financement des collectivités territoriales.

En effet, la bonne nouvelle est que le DILICO ne sera pas reconduit en 2026, mais rien ne dit qu'il ne sera pas reconduit en 2027. Il a été innové en 2025. C'est effectivement un dispositif que j'ignorais avant d'avoir le bonheur de participer à cette collectivité. C'est assez lunaire, l'État donne, mais reprend. Et quand l'État est en difficulté financière, il demande à ceux à qui il verse des fonds de contribuer à sa propre dette. Je ne sais pas comment il faut interpréter tout cela, mais toujours est-il que la bonne nouvelle en 2026 est que le dispositif ne sera pas reconduit, mais nous n'avons aucune certitude pour l'année prochaine.

Vous avez notamment différentes dispositions sur le reversement. La copie finale du plan de programmation de loi de finances ramène le montant du prélèvement à 740 millions, qui exonère complètement les communes du dispositif, est effectivement la bonne nouvelle. Mais par ailleurs, les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle enregistrent une certaine baisse et il y a une région qui est particulièrement impactée, c'est la Normandie. Et nous sommes en Normandie.

Les autres dispositions prévoient effectivement d'autres textes qui amènent à une baisse de ponction prévue pour 2026 sur les bailleurs sociaux et je pense que dans une commune qui connaît un taux de logement social beaucoup plus important que d'autres, ce n'est pas négligeable. Nous avons retrouvé également des détails qui sont parfois prometteurs, ou en tout cas qui nous apportent des gains supplémentaires, comme l'abattement du seuil de surface de 5000 m² à 3000 m² pour les grands projets qui donnent lieu au versement d'un acompte de la taxe d'aménagement. Cela est assez technique, mais concerne les projets de construction permettant effectivement de rabaisser la surface de ces projets, de permettre à notre collectivité de percevoir certaines taxes lors de l'ouverture de chantiers. Je laisse le reste de la note parce que je n'ai pas le souhait de tout vous lire, mais il y a de nombreuses dispositions techniques qui ont quand même une incidence à la marge.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – J'ajoute qu'il y aura des fontes des aides à l'investissement. Nous avons connu des périodes très fastes sur les aides apportées par l'État et les collectivités partenaires qui nous ont aidés à financer des projets d'investissement très importants. Aujourd'hui, toutes les dotations d'investissement, que ce soit Fonds Vert, DSIL, etc., baissent considérablement. Ce qui implique que nous devons beaucoup plus financer nos investissements quasiment seuls puisque la région et le département ont baissé les financements de l'ensemble des projets qu'ils finançaient auparavant, connaissant eux-mêmes des difficultés budgétaires.

M. Xavier ONRAED. - J'en viens plus directement à la situation budgétaire et comptable de la ville de Mondeville qui m'apparaît être effectivement l'élément le plus important. Alors, les chiffres sont inscrits dans un document qui s'appelle le CFU, le compte financier unique. Ce compte financier unique n'est pas définitivement établi parce qu'il nous manque encore des éléments. Je remercie une fois de plus les services de la ville d'avoir travaillé d'arrache-pied pour permettre que nous ayons l'information la plus précise possible. Malheureusement, il n'est pas totalement complet, mais comme nous sommes actuellement au stade d'un débat sans vote, en tout cas sur l'orientation, ce document sera achevé d'ici le 14 avril, date à laquelle les convocations pour le conseil municipal du 27 avril seront adressées. Vous aurez à ce moment-là un document définitif en ce qui concerne le compte financier unique.

Nous avons deux sections, la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, en ce qui concerne le résultat de l'année 2025, nous avons un résultat qui est déficitaire de 94 665,43 euros. Non pas que l'on ait dépensé sans compter, mais c'est simplement en raison des circonstances qui ont été évoquées à l'instant par madame la maire sur la distorsion dans le temps à récupérer une taxe qui doit revenir à cette collectivité. Nous attendons 500 000 euros, on nous donne 12 500 euros. Il y a quand même un sujet et je ne connais aucune entreprise qui pourrait fonctionner dans ces conditions. Nous ne sommes pas une entreprise, mais une collectivité et comme je le rappelle ici, nous devons présenter des comptes à l'équilibre. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un budget déficitaire et nous ne pouvons pas voter un budget déficitaire. Donc c'est une gymnastique assez compliquée quand il y a des distorsions temporelles, si je puis dire, pour obtenir certaines recettes qui sont « dues » à notre collectivité.

Et en même temps, nous devons trouver tous les moyens pour présenter des budgets à l'équilibre.

Par conséquent, comment compense-t-on cette perte sur l'exercice 2025 ? Nous avons plusieurs leviers. D'abord nous avons procédé à un report sur la section fonctionnement qui elle est largement bénéficiaire. Cela permet effectivement de compenser momentanément puisque nous espérons obtenir le reversement de cette taxe. Mais pour l'instant de manière comptable, afin de présenter des comptes qui soient équilibrés, et bien la compensation se fait par l'excédent et heureusement qu'il y a un excédent

qui a été généré par le compte de fonctionnement. Nous avons également une capacité d'autofinancement qui permet dans certains cas effectivement d'abonder sur la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qui est différé dans le temps.

Vous savez que les prestataires qui nous vendent leurs services nous facturent la TVA, mais nous en récupérons une partie (pas la TVA parce que nous ne sommes pas une entreprise soumise à TVA, comme un artisan ou un commerçant). Nous bénéficions selon un mécanisme assez complexe (je ne vais pas vous l'exposer parce que moi-même je ne suis pas sûr de bien le maîtriser, mais je le dis avec beaucoup d'humilité), d'un remboursement de l'État pour une partie de cette TVA que nous collectons. En effet, nous ne récupérons pas la TVA, mais nous la collectons et nous la reversons à l'État. L'État, par un mécanisme financier, nous verse une compensation de cette TVA.

La taxe d'aménagement, nous en avons parlé, est un élément saillant dans cet exposé. Je n'y reviens pas puisque nous avons également un gros retard de la part de l'État pour le versement de cette somme.

Vous verrez également dans la note les autres effets de levier pour abonder à un budget d'investissement. Il y a l'emprunt, mais nous avons une situation d'emprunt extrêmement raisonnable et raisonnée. L'emprunt représente la dette qu'on laisse aux autres et l'emprunt effectivement est un effet de levier que l'on doit manier avec beaucoup de précautions et à bon escient. Nous avons également les subventions d'investissement de manière générale sur le territoire de la commune de Mondeville. La collectivité a obtenu plusieurs cofinancements en 2025.

C'est important parce que nous ne sommes pas les seuls. Je donne quelques exemples sur la rénovation de l'école des Tilleuls et de l'école Langevin, la sécurisation de la paroi rocheuse rue des Roches et également l'achat d'un véhicule électrique cofinancé par le SDEC. Ce sont également des co-investissements qui peuvent intervenir. La caisse d'allocations familiales participe également à la rénovation du CALM pour le remplacement des menuiseries du centre de loisirs notamment. Là encore ce sont des cofinancements qui nous sont extrêmement précieux.

Ensuite, le budget de fonctionnement de la commune de Mondeville s'élève à 20 millions d'euros. Cette année, le résultat est fort heureusement bénéficiaire à hauteur de 2 222 794,36 euros et le budget de fonctionnement provisoire s'élève à 2 134 550 euros.

Ce compte excédentaire vient compenser la perte sur la section investissement et permet d'équilibrer en termes de masse. Le compte de fonctionnement est valorisé à une somme moindre puisqu'il faut déduire ce que nous affectons au déficit de l'investissement et le montant du compte est finalement de 1 187 884,93 euros.

Les premières charges des dépenses de fonctionnement, sont les salaires et les charges des personnes qui travaillent dans cette collectivité. Cela représente environ 55 % des dépenses, mais je trouve que c'est une très bonne dépense. D'abord parce que c'est le signe de la politique qui est menée dans cette commune de ne pas déléguer des services publics, de tout travailler ici en régie directe. Cela demande effectivement des compétences. C'est recruter des agents qui sont motivés par les missions que nous leur confions. Cela représente effectivement des charges. Mais je n'aime pas tellement le terme parce que j'ai toujours estimé qu'un salaire ce n'était pas vraiment une charge. C'est ce qui vient contribuer au bien-être commun. Et je salue encore une fois de plus l'engagement des personnes qui travaillent dans cette collectivité. En tout cas, c'est un élément auquel je suis extrêmement sensible. Salaires et cotisations sociales, même si effectivement les cotisations sociales ont augmenté de manière assez importante concernant les cotisations retraite, représentent une très bonne charge pour la collectivité.

Nous avons ensuite d'autres charges de gestion courante, des dépenses relatives alors aux indemnités des élus qui vous servent, aux subventions qui sont versées aux associations et puis les charges. Ce sont principalement les dépenses énergétiques. Madame la maire y a fait une rapide allusion tout à l'heure. Comme nous n'avons pas beaucoup de vision sur l'avenir et comme nous dépendons encore et toujours d'énergies fossiles, bien que l'on fasse beaucoup d'efforts pour retrouver de l'autonomie, mais le gaz et l'électricité, enfin le gaz surtout et les combustibles sont effectivement des charges que l'on doit surveiller, à la loupe au jour le jour. Nous n'avons pas encore de vision très précise quant à l'évolution des tarifs (s'ils resteront stables ou non) au cours de l'exercice.

Concernant les recettes de ce budget, il y a les produits des services. Certains services ne sont pas gratuits dans la collectivité. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal. Je pense principalement aux restaurants scolaires, aux garderies, crèche, camping et également les concessions du cimetière. Les recettes de refacturation de mise à disposition de moyens communaux près du C.C.A.S., de Caen la Mer ou le SIVOM des Trois Vallées. Les produits sont donc également les impôts et taxes et les dotations de subvention et participation.

Je pense que dans l'échange que nous aurons, nous pourrions revenir sur les détails. C'est important, mais je ne veux pas monopoliser la parole trop longtemps. Il s'agit donc du bilan quasiment définitif de l'état financier de cette collectivité. C'est une photographie à un moment donné, ce n'est pas forcément ce qui s'est passé depuis le 1er janvier, mais sachez que le budget de fonctionnement pour l'année 2025 a été largement positif. En effet, la situation a été extrêmement bien maîtrisée et elle devra l'être également en 2026 puisque le cap que l'on doit tenir, est de réfléchir et mettre en œuvre non pas des réductions drastiques des dépenses, cela n'a pas de sens, mais de travailler à mieux dépenser, de travailler là où nous pouvons faire des économies qui ne sont pas de fausses économies, mais des économies qui soient pertinentes sur certains fonctionnements, mutualiser, agréger des heures de travail entre elles. Tout cela afin de permettre effectivement de maîtriser ce budget de dépenses en 2026.

Je dois parler de l'endettement de la commune et de l'état de la trésorerie. Concernant l'endettement, vous avez un tableau avec les engagements qui ont été souscrits depuis quelques années par la collectivité et vous voyez que la dette en capital au 1er janvier 2025 est de 4 582 000 euros.

Le chiffre est un petit peu en deçà, un peu au-dessus de quatre millions. Mais voilà quelle est la dette de la commune de Mondeville. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente environ 430 euros par habitant. Ce n'est pas une dette phénoménale. Et si nous comparons avec des communes de la même taille que celle de Mondeville, nous sommes quasiment moitié moins endettés que des communes de 10 000 habitants et plus où nous sommes plutôt à 830 euros de mémoire. Sur ce point, la situation est relativement saine et dans le cas d'un endettement faible, nous pouvons nous permettre parfois de recourir à l'emprunt quand cela est nécessaire. Surtout que nos bailleurs de fonds nous regardent avec attention parce qu'une commune qui a peu d'endettement négocie mieux avec une banque pour obtenir un prêt. Nous pouvons négocier un taux plus sympathique avec la banque seulement si l'on est une commune avec un taux d'endettement supérieur. Donc, c'est un avantage en matière de solvabilité et de crédibilité auprès des établissements bancaires.

Enfin, en ce qui concerne l'état de la trésorerie, les graphiques réalisés par la DGFIP nous donnent effectivement les lignes de trésorerie qui ont dû être activées pendant une très courte période au cours de l'année 2025. Une explication assez technique a été donnée. Dans le cadre d'un contentieux sur une imposition d'une opération immobilière, l'État sans prévenir la commune est venu reprendre ce qu'il estimait avoir versé en trop soit 252 000 euros. La commune n'a pas été prévenue. Elle n'a pas pu anticiper ce retrait. Évidemment, ce sont 252 000 euros en moins dans la trésorerie. Par conséquent, il a fallu combler pour une très courte période cette impasse de trésorerie, mais l'indicateur essentiel est que les courbes de dépenses et d'endettement, ne doivent pas se croiser, elles doivent rester parallèles. Il vaut mieux que la courbe d'endettement soit en dessous de la courbe des recettes puisque l'inverse serait fâcheux et ce serait Monsieur le Préfet qui prendrait la main sur les finances de cette commune. C'est un indicateur très précieux que nous devons effectivement avoir sans cesse à l'esprit.

Ensuite, vous retrouvez un focus sur la masse salariale, 258 agents soit 204 équivalents temps plein. Le coût d'assurance statutaire pour l'année 2026 a fortement augmenté puisqu'entre 2022 et 2026, elle a augmenté de 91 717 euros à 297 250 euros. Les charges représentent la seule hausse constatée au cours de l'année en dehors de la hausse normale des salaires. C'est-à-dire qu'en cinq ans, ce poste a augmenté de 200 000 euros. Nous devons évidemment répondre à cette dépense. C'est une donnée que je devais vous préciser.

En ce qui concerne les perspectives, les principaux éléments tendanciels de l'année 2026 dans laquelle nous sommes déjà engagés maintenant depuis un peu plus de trois mois sont présentés. Un effort de moins 5 % est à réaliser sur les dépenses de fonctionnement, non pas en allant à l'aveugle, réduire des crédits, mais simplement en essayant de mieux dépenser, de mutualiser des coûts, d'être beaucoup plus attentif à certaines dépenses et permettre ainsi des économies, certes d'échelle ou à la marge parfois. L'objectif est ainsi de permettre des économies et fixer un cap en réduisant les dépenses de manière intelligente en travaillant avec les services à mieux dépenser pour les besoins de la collectivité.

Concernant les recettes, il n'a pas été envisagé d'augmenter les taxes foncières ni de recourir à de nouveaux emprunts. Nous pouvons aussi travailler à une meilleure maîtrise de nos dépenses et ceci peut permettre effectivement de maintenir le cap ainsi que le budget.

M. Joël JEANNE. – Ce débat d'orientation budgétaire constitue une première étape du cycle budgétaire annuel. C'est en effet un moment politique important qui en cette année électorale se tient en avril, donc en amont de l'examen du budget qui sera voté le 27 avril prochain. C'est un débat tardif avec un rapport d'orientation dont nous voulons saluer la présentation et remercier les services pour la qualité du travail. Je sais que les services sont mobilisés depuis fort longtemps pour essayer de mettre en avant un certain nombre d'enjeux qui font l'objet du débat de ce soir.

L'année 2026 s'inscrit dans le prolongement du débat que nous avons engagé avec la population lors de ces élections municipales. Une élection municipale qui a eu lieu le 15 mars dernier et dont les enseignements nous invitent à inscrire les propositions budgétaires de cette mandature pour faire en effet de Mondeville une ville plus juste, plus solidaire, plus durable et toujours plus inclusive. Pour cela, il nous faudra innover. Nous avons parlé de la situation budgétaire et des enjeux nationaux. Il nous faut aussi résister face aux politiques d'austérité. Il nous faudra aussi agir pour améliorer durablement le quotidien de nos habitants en les associant aux grandes décisions comme ils nous l'ont demandé pendant cette campagne. En effet, la place de la démocratie participative dans l'élaboration budgétaire constitue pour les élus de la gauche une pour Mondeville un élément qui devra être pris en compte pour les constructions budgétaires à venir. Un élément que nous allons faire vivre dans notre démarche municipale. Nous y reviendrons, car nous avons la conviction que la place de la collectivité est centrale pour appréhender les questions du quotidien, mais aussi pour agir efficacement avec Caen la mer pour conforter un certain nombre de services publics et investir pour l'avenir.

Comme pour les années précédentes, le contexte national n'est pas neutre et les choix politiques successifs portés par les gouvernements de droite et du centre ont dégradé en effet la situation des finances publiques et les relations entre l'État et les collectivités locales, mais cela fait déjà un certain nombre d'années que nous faisons le constat. Ce n'est pas un regret, c'est une interpellation qui ne nous convient pas. Faut-il le rappeler, depuis plus de dix ans, ces choix reposent sur une même logique. En effet, en multipliant les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, ces choix engendrent des recettes moindres pour les caisses de l'État et conduisent le gouvernement, vous l'avez dit, à mettre à contribution des collectivités locales pour compenser ce déficit public organisé. Le rapport rappelle que le gouvernement a fixé comme objectif de limiter le déficit des comptes publics à 5 % du PIB en 2026. C'est en effet dans ce contexte que notre collectivité, via plusieurs mécanismes de péréquation, va contribuer au redressement des finances publiques. Il faut noter que la ville de Mondeville n'est pas concernée cette année par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. En revanche, la communauté urbaine sera impactée et les engagements du département dans le cadre des contrats de territoire, aujourd'hui déterminant dans

l'accompagnement de notre collectivité, je pense à la rénovation de Clair Soleil, ne manqueront pas d'être réinterrogés pour accompagner nos investissements en particulier.

Comment peut-on parler de déficit public alors même que les collectivités sont, elles, dans l'obligation de présenter un budget en équilibre ? Leur dette et leur emprunt ne représentent pourtant qu'environ 10 % de la dette publique nationale. Pourquoi, dans ces conditions, choisir d'impacter les budgets locaux ? D'autant que les collectivités réalisent près de 70 % de l'investissement public, qu'elles dynamisent l'activité économique de proximité et qu'elles contribuent durablement à la création d'emplois. Ce sont des questions qui méritent d'être posées et qu'il faut ramener au centre du débat public.

Un mot sur le Fonds vert dont la baisse est continue depuis 2024 et passe de 2,5 milliards d'euros à 840 millions d'euros pour 2026 alors que l'État proclame l'urgence climatique et que tout indique que la transition écologique ne peut pas attendre. Nous sommes aujourd'hui dans une période d'estivale alors qu'il faisait 5 degrés il y a encore 8 jours. Ce sont quand même des situations particulières. Cette mesure avait fait débat lors de la discussion budgétaire au Parlement qui prévoyait la non-prise en compte dans le fonds de compensation de la TVA des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics. Cette mesure a été retirée. Cette mesure pouvait en effet pénaliser notre collectivité dans l'entretien régulier de son patrimoine. Il est important d'utiliser nos agents publics pour intervenir dans l'amélioration du cadre de vie et dans l'entretien de nos bâtiments plutôt que de déléguer au privé sous la forme de grosses interventions si nous tardons à entretenir nos bâtiments.

La situation budgétaire de la ville laisse apparaître dans les résultats provisoires du compte financier unique pour 2025 un résultat déficitaire de la section d'investissement à moins 946 000 euros. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement pour l'affecter à la section d'investissement afin de combler ce déficit. Dès lors, le résultat de la section de fonctionnement qui sera affecté au BP 2026 permettra en effet d'abonder les recettes de fonctionnement à hauteur de 1 187 000 euros.

Les perspectives pour 2026 laissent apparaître un maintien des taux d'imposition des taxes foncières avec une revalorisation des bases à 0,8 % qui est bien en deçà des 1,7 % de 2025 avec une inflation qui repart à la hausse en lien avec l'explosion des prix de l'énergie et je ne reviens pas sur le contexte international. Devant les difficultés aussi rencontrées par nos concitoyens, il y a lieu de conforter les services à la population et de protéger les plus fragiles. Nous reposons la question des tarifs municipaux et aussi de la révision des tranches de paiement qui sera de notre point de vue à réinterroger pour évaluer comment améliorer l'accès de nos habitants aux services publics et faire en sorte que leur pouvoir d'achat soit conforté.

Aussi pour assurer l'égalité, il y a lieu de conforter le soutien de la collectivité aux actions éducatives, culturelles et sportives. Je crois que c'est un élément structurant de notre collectivité. Le rapport mentionne la priorité de la majorité municipale afin de soutenir les associations mondevillaises. Nous considérons que les associations qui contribuent en effet efficacement à la cohésion sociale ne doivent pas être concernées par le cadrage à moins 5 % des dépenses, nous l'avons dit l'an dernier. En revanche, nous partageons également l'idée qu'il faudra anticiper les conséquences du réchauffement climatique et réduire en effet les consommations énergétiques en lien avec l'entretien du patrimoine municipal. Encore faut-il que nous soyons accompagnés par l'État et que les mesures de DSIL, etc. ne s'évaporent pas.

Le budget annexe des transports dispose d'une section d'investissement excédentaire de 299 594 euros. C'est le même montant que l'an dernier à quelques euros près. Nous considérons que cette somme pourrait être en effet engagée pour l'acquisition d'un nouveau bus qui serait réaffecté au transport scolaire. Nous avons peu évolué depuis 2020 (date de la vente sur le Bon Coin de notre bus) parce que cela nous a été rapporté lors de nos échanges et je serais surpris qu'on ne vous en ait pas parlé non plus pendant cette campagne électorale. L'acquisition d'un nouveau bus pourrait avoir aussi une affectation élargie à d'autres publics.

La question de la mobilité a été pointée concernant les difficultés que rencontrent un certain nombre d'habitants pour se déplacer. C'est vrai à Mondeville, mais c'est vrai aussi pour avoir participé au tour de table du projet d'agglomération de la gauche et des écologistes rassemblés à Caen la mer, dans d'autres villes. La question du déplacement de nos concitoyens se pose également. Nous reviendrons de manière approfondie sur les enjeux de ce budget 2026 lors du vote du budget à la fin du mois. Nous n'allons pas engager aujourd'hui la discussion budgétaire qui va se tenir dans trois semaines. En effet, il apparaît que la stratégie budgétaire de la ville se construira sur la réponse aux besoins et sur le niveau de sa capacité d'autofinancement, un des éléments incontournables. Une dernière remarque concerne la dette en effet dont le montant s'élève à 434 euros par habitant quand les collectivités de même strate ont un montant de 803 euros par habitant. Ce chiffre de faible endettement nous indique en effet que le recours à l'emprunt reste un moyen opérationnel et approprié pour financer un certain nombre d'investissements.

Ces éléments budgétaires sont pour les élus de la Gauche unie pour Mondeville des arguments pour conforter le montant des subventions attribuées aux associations dans la construction du budget 2026. Les Mondevillaises et les Mondevillais ont besoin, d'orientations budgétaires qui répondent aux besoins du quotidien tout en préservant bien sûr l'avenir de la ville. Nos habitants sont en attente de décisions qui mettent en œuvre des solidarités nouvelles en s'appuyant sur des services publics renforcés. C'est tout l'engagement des élus et des élus de la Gauche unie pour Mondeville pour les six ans à venir.

Mme la Maire Hélène BURGAT. – En effet, cette disposition nouvelle nous pénalise beaucoup puisque nous avons fait un choix politique très fort de travailler beaucoup en régie. Par conséquent, aujourd'hui nous ne pouvons plus récupérer la TVA sur des travaux en régie sauf si nous faisons appel à des prestataires privés. Mais, cela pénalise des collectivités comme les nôtres qui font des choix importants de proximité en faisant travailler des fonctionnaires sur leur patrimoine. Je le regrette fortement, je ne l'ai pas pointé, mais c'est une disposition très injuste.

Par ailleurs, en effet pour cette première partie de l'année, nous allons devoir fonctionner avec un budget assez contraint notamment en investissement puisque la prudence concernant notamment la taxe d'aménagement, qui est une recette d'investissement, fait que nous allons réduire autour de 1 300 000 euros les investissements. Mais bien évidemment si nous avons de bonnes nouvelles en matière de perception des recettes et de taxes d'aménagement, je vous proposerai à l'automne de voter un budget supplémentaire pour réinscrire des investissements nouveaux. J'aurais dû le préciser dans mon introduction et il est bien évident que nous refferons un point tous ensemble à l'automne.

Il a été dit à plusieurs reprises qu'un budget comme le nôtre, contrairement à l'État, doit être équilibré. Nous ne pouvons pas dire "On n'augmente pas les impôts et on préserve l'avenir, nous restons prudents » parce qu'il va falloir compter sur nos propres forces dans les années qui viennent parce que les aides à l'investissement sont terminées. Nous avons reçu des financements jusqu'à 80 % de certains investissements. Le département ne le fera plus, la région ne le fera plus, les contrats de territoire seront revus très largement à la baisse et l'État ne nous aidera plus. Donc nous devons compter sur nos propres forces. Une de nos forces est l'autofinancement, mais qui se réduit d'année en année si on ne maîtrise pas notre fonctionnement et pour lequel il faudra contracter des emprunts. Mais je souhaite qu'on le fasse avec prudence, qu'ils soient fléchés sur des investissements importants qui s'amortissent sur de très nombreuses années. Sinon, il faut que l'on contracte et que l'on fasse en sorte que les propositions d'investissement rentrent dans nos capacités de financement de l'investissement, et ce par prudence. Mais l'effort que l'on demande sur le fonctionnement est nécessaire. Ce n'est pas une lubie, il est nécessaire pour pouvoir dégager des moyens pour entretenir notre patrimoine, pour construire de nouvelles choses. Et c'est vrai que l'effort que l'on demande aux services, il peut arriver qu'on le demande à certaines associations. Nous l'avons fait au mandat précédent sur le sport de haut niveau. En effet, c'est essentiellement au sport de haut niveau que l'on a demandé de trouver des subsides privés. Aujourd'hui, il n'y a plus d'argent dans les collectivités pour le sport de haut niveau. Par conséquent, si l'on veut pratiquer du sport de haut niveau, il faut que les recettes soient partagées entre des collectivités qui sont de moins en moins à l'aise et des partenaires privés. Mais nous n'avons pas touché aux subventions qui concernaient la pratique amateur, la pratique de loisirs, la pratique de formation pour les jeunes ou la pratique santé. Nous allons regarder la question des subventions et en effet, nous allons aussi discuter à nouveau d'une trajectoire pour des associations, notamment celles qui proposent une pratique de haut niveau parce que dans cette situation, il faut bien demander des efforts à chacun et nous sommes cette année dans une situation difficile. Le jour où les recettes rentrent, que tout va bien, que nous n'ayons plus de difficulté, il n'y a pas de problème. C'est toujours difficile de demander des efforts aux uns et aux autres. Donc nous attendons encore un certain nombre de résultats. Le CFU n'est pas totalement bouclé. S'il n'y a pas besoin de demander d'efforts, nous n'en demanderons pas. On ne demande pas des efforts pour des efforts. J'entends bien qu'il ne faut pas toucher aux associations, mais je reste toujours un peu gênée de demander aux services et aux directeurs qui m'entourent de consentir, eux, à des efforts de 5 % sur leur budget, leur fonctionnement, voire leur masse salariale. Il me semble difficile, dans le même temps, de ne pas solliciter des efforts comparables de la part d'autres acteurs qui jouent pourtant un rôle essentiel dans le lien social, et il nous faut trouver un équilibre qui ne frustre ni les uns ni les autres. Mais aujourd'hui, on manque d'éléments pour dire où se situeront les efforts et jusqu'à quel niveau nous en demanderons aux uns et aux autres.

En effet, le budget annexe du bus indique 300 000 euros, mais ils sont provisionnés pour remplacer le bus actuel s'il venait à tomber en panne. Si nous acquérons un deuxième bus, il faudrait non pas provisionner 300 000 euros, mais 600 000 euros puisqu'il faudrait que l'on puisse avoir la capacité de remplacer deux bus. Je peux, sans surprise, dire que nous n'achèterons pas un deuxième bus. Le budget d'un bus, c'est 150 000 euros par an sans l'acquisition. Deux bus c'est 600 000 euros.

En effet, il y a un sujet autour de la mobilité, il y a des solutions à regarder. Je pense qu'en dehors de l'acquisition d'un bus de 60 places, on peut trouver des solutions avec des plus petits véhicules de transport. Je suis tout à fait consciente de cette difficulté qu'on évoque notamment avec le service d'aide à domicile et les personnes âgées isolées, très dépendantes. Il existe maintenant des propositions de transport d'aide à domicile via des véhicules qui appartiennent à la collectivité pour les emmener à des manifestations ou voir des médecins. Donc il existe des solutions, il faut aussi peut-être regarder des solutions autour de la solidarité locale, la solidarité de voisinage et pourquoi ne pas envisager des aides comme cela s'organise parfois. J'ai un exemple en tête d'une dame de 90 ans, ses voisins ont créé une petite solidarité autour d'elle qui s'organise de façon non relayée par la collectivité. Nous pouvons assurer un rôle pour faire jouer ces solidarités au sein de nos quartiers et avec nos habitants. Il faut regarder en effet le sujet de la mobilité. Pour ce qui me concerne, la question de l'acquisition d'un deuxième bus qui serait vraiment coûteux n'est à pas à l'ordre du jour, je peux répondre d'ores et déjà sur ce sujet.

À la suite de ce débat maintenant, il va falloir finaliser totalement les résultats de notre exercice et puis ajuster les propositions que nous ferons en fonctionnement et en investissement pour le budget, sans compter l'éventuel budget supplémentaire que nous pourrions faire à l'automne.

DELIBERATION N° DELIB-2026-027 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le Règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour toutes les collectivités appliquant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal d'améliorer la gestion pluriannuelle et la transparence de l'information budgétaire et comptable.
Il s'applique au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Mondeville met en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement, le cas échéant, sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le RBF est de forme libre, mais doit donc obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

De manière facultative, l'article L. 5217-10-8 du CGCT précise que le RBF peut également prévoir les modalités de report de crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'adoption du RBF intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé/révisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5217-10-8,
Vu la présentation du RBF annexé à la présente délibération,
Après consultation des conseillers municipaux réunis le 31 mars 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier ci-joint,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

ANNEXE(S) :
RBF 2026_VF.pdf

La Maire,

Hélène BURGAT



Le secrétaire de séance

Kévin LEBRET

